

COMMUNE DE PLOUNEVEZ MOEDEC

Département des Côtes d'Armor

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal du jeudi 19 mai 2022 à 19 heures 30

Membres en exercice : 15 – membres présents : 11

Date de convocation : 13 mai 2022

Le dix-neuf mai deux mil vingt-deux à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de PLOUNEVEZ MOEDEC se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Gérard QUILIN, Maire

Etaient présents : Gérard QUILIN, Catherine BOISLIVEAU, Jean Claude RIOU, Serge OLLIVAUX, Adjoint. Sylvie MARIGAULT, Jean-François LE MIGNOT, Martine TRAPON, Quentin LE HERVE, Julien BENOIST, Erwan GUIZOUARN, Nolwenn BOHEC,

Absents, excusés : Sonia ALLAIN, qui donne pouvoir à Sylvie MARIGAULT, Anne-Karine LE MAOU, qui donne pouvoir à Jean-François LE MIGNOT, Sylvie LE GALL-BRIAND, qui donne pouvoir à Jean Claude RIOU

Absents : Morgane BROUDER

Secrétaire de séance : Quentin LE HERVE

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverture

En l'absence de remarques, le procès-verbal de la séance du 21 avril 2022 est validé par l'assemblée

1. Tirage au sort des jurés d'assises

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la liste départementale annuelle du jury d'assises pour l'année 2021 comportera 476 jurés, répartis entre les communes et groupes de communes. Un juré est à nommer sur la commune de PLOUNEVEZ MOEDEC. Le tirage au sort, réalisé par le Maire, doit être effectué publiquement à partir de la liste générale des électeurs de la commune, en nombre triple de 1 (pour la constitution de la liste préparatoire, ne sont pas retenus les électeurs qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année 2021, soit nés après le 31 décembre 1998). Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder publiquement au tirage au sort, en nombre triple, sur la liste générale des électeurs.

Monsieur LE MIGNOT Jean François, doyen de la séance, et Monsieur LE HERVE Quentin, benjamin, sont désignés pour procéder au tirage au sort de 3 jurés. Sont inscrits sur la liste des jurés au titre de l'année 2023, les électeurs suivants :

- LE QUERE Odile
- GUICHEBARON Hervé
- LE ROUX Xavier

2. Etude des propositions pour entretien des de la pelouse du stade Yves Le Cam

L'assemblée est informée que 3 sociétés ont été consultées pour une opération de remise en état de la pelouse du stade Yves Le Cam. Ci-après, analyse des offres

Objet des travaux : remise en état de la pelouse naturelle

Opérations à prévoir : Analyse du sol, Défeutrage, Amendement / Sablage, Décompactage, Regarnissage en semences

Entreprises consultées et ayant visité la pelouse :

- Jo SIMON (technico-commercial : Johan PAGE) 06 25 36 30 75
- Sparfel (technico-commercial : Maxime VINCENT) 06 72 21 53 39
- Nordenn Sport (technico-commercial : Erwan LE DROUMAGUET)

Chiffrages reçus :

- Jo SIMON (technico-commercial : Johan PAGE)

- Sparfel (technico-commercial : Maxime VINCENT)

Ne souhaitant pas chiffrer sur les opérations prévues :

- Nordenn Sport (technico-commercial : Erwan LE DROUMAGUET)

Opération 2022	Coût HT	
	JO SIMON (7000m ²)	SPARFELL (6500 m ²)
Analyse de sol	150,00	250,00
Défeutrage	1190,00	910,00
Epanchage calcique 750kg	937,50	Selon analyse sol
Sablage rond 30t		1260,60
Décompactage	1050,00	975,00
Regarnissage	630,00	1040,00 (130kg)
Semences	577,50 (165kg)	
TOTAL HT	4 535,00	4 435,60
TOTAL HT/m²	0,65	0,68

Le conseil municipal, après étude des propositions et après en avoir délibéré

- **DECIDE** de retenir la proposition de la société SPARFEL pour les prestations suivantes :
 - Défeutrage 910.00 euros
 - Décompactage 975.00 euros
 - Regarnissage et semence 1 040.00 euros
 Soit un montant total de **2 925.00 euros HT**
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents s’y rapportant

3. Modifications budgétaires

Monsieur le Maire rappelle à l’assemblée le projet de mise à niveau du logiciel de la bibliothèque et achat de mobilier. Or, il n’est prévu aucuns crédits à l’opération 117 – Bibliothèque municipale. Monsieur le Maire propose à l’assemblée les modifications budgétaires suivantes :

Crédits à ouvrir		Crédits à déduire	
Opération 117 – bibliothèque		Opération 212 – Maison Le Disez	
- Compte 2184	+ 5 000.00	- Compte 2115	- 5 000.00
Total	+ 5 000.00	Total	- 5 000.00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité

- **VALIDE** les propositions de modifications budgétaires ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents s’y rapportant

4. Résidence de la métairie : Etude pour alimentation HTA / BT / EP / Infrastructures de télécommunications

Monsieur le Maire informe l’assemblée avoir sollicité le SDE 22 dans le cadre de l’alimentation en électricité, éclairage public et télécom de la résidence de la métairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE**

- Le projet d’alimentation moyenne tension (HTA) prévu à la Résidence de la Métairie (16 lots) présenté par le Syndicat d’Energie pour un montant estimatif de 69 000.00 euros TTC.
La commune de PLOUNEVEZ MOEDEC ayant transféré la compétence de base électricité au Syndicat d’Energie, elle versera à ce dernier une subvention d’équipement, conformément au règlement financier, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché auquel se rapportera le dossier
 A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 décembre 2019, la participation financière de la commune calculée sur la base de l’étude s’élève à **26 619.25 euros**

- Le projet d'alimentation basse tension (BT) prévu à la Résidence de la Métairie (16 lots) présenté par le Syndicat d'Energie pour un montant estimatif de 41 000.00 euros TTC.
La commune de PLOUNEVEZ MOEDEC ayant transféré la compétence de base électricité au Syndicat d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché auquel se rapportera le dossier
A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 décembre 2019, la participation financière de la commune calculée sur la base de l'étude s'élève à **15 817.46 euros**

- Le projet d'éclairage public (HTA) prévu à la Résidence de la Métairie (16 lots) présenté par le Syndicat d'Energie pour un montant estimatif de 11 200.00 euros TTC (1^{ère} phase) et 39 000.00 euros TTC (2^{ème} phase).
La commune de PLOUNEVEZ MOEDEC ayant transféré la compétence de base électricité au Syndicat d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché auquel se rapportera le dossier
A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 décembre 2019, la participation financière de la commune calculée sur la base de l'étude s'élève à **6 740.75 euros (1^{ère} phase) et 23 742.22 euros (2^{ème} phase)**

DECIDE de confier au Syndicat d'Energie la fourniture et la pose du génie civil du réseau de communication électronique prévu à la Résidence de la Métairie (16 lots) pour un montant estimatif de 22 400.00 euros TTC (coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie)

La commune de PLOUNEVEZ MOEDEC ayant transféré la compétence de base électricité au Syndicat d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché auquel se rapportera le dossier

A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 décembre 2019, la participation financière de la commune calculée sur la base de l'étude s'élève à **15 209.88 euros**

5. Rétrocession de la voie d'accès aux papeteries

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que Lannion Trégor Communauté et Guingamp Paimpol Agglomération sont copropriétaires de la voie d'accès au site des papeteries. Cette voie, cadastrée section A n° 1 479, d'une superficie de 5 360 m², dessert également plusieurs habitations. Par courrier en date du 20 septembre 2021, LTC proposait de rétrocéder cette voie à la commune de PLOUNEVEZ MOEDEC. La commune de PLOUNEVEZ MOEDEC a émis un accord, sous réserve de la réalisation par LTC / GPA des travaux de remise en état de ladite voie. Ces travaux ayant été réalisés, LTC réitère sa proposition de rétrocession par courrier en date du 14 avril 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** la proposition de Lannion Trégor Communauté et Guingamp Paimpol Agglomération
- **INTEGRE** dans le domaine public communal, ladite parcelle d'une superficie de 5 360 m²
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant

6. Rénovation du logement de la boulangerie : étude des devis lots n° 4 et 6

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, dans le cadre de l'opération de rénovation du logement de la boulangerie,

- La SARL TMC, dont l'offre a été retenue pour le lot 4 – menuiseries extérieures, a modifié son offre, la portant à 21 604.08 euros au lieu de 21 524.19 euros, soit une différence de 79.89 euros HT
- Les lots 5 (menuiseries intérieures) et 6 (cloisons sèches – isolation) n'ont pas été attribués. Les propositions sont les suivantes :

--	--

Lot n° 5 (menuiseries intérieures)	
- PLAC'ELEC	3 699.15
- EKO LACHIVER	4 550.13
- SARL TMC	6 676.78
Lot n° 6 (cloisons sèches – isolation)	
- PLAC'ELEC	24 337.82
- SARL TMC (le devis ne comprend pas la réalisation des bandes de Placoplatre)	22 109.65

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** pour le lot n° 4 – menuiseries extérieures, la proposition de la SARL TMC, pour un montant de 21 604.08 euros HT
- **VALIDE** pour le lot n° 5 – menuiseries intérieures, la proposition de la société PLAC'ELEC, pour un montant de 3 699.15 euros HT
- **VALIDE** pour le lot n° 6 – cloisons sèches / isolation, la proposition de la société PLAC'ELEC, pour un montant de 24 337.82 euros HT
- **PRECISE** que les montants sont prévus à la section Investissement du budget de la commune
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à cette opération

7. Bibliothèque municipale : acquisition de mobilier (fauteuils, rayonnages, etc...)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée sa précédente décision de remettre à niveau le logiciel de la bibliothèque et remplacement du matériel informatique. La responsable de la bibliothèque souhaite également acquérir du mobilier supplémentaire (fauteuils, table basse, présentoir à BD).

Compte tenu de ses choix, les offres sont les suivantes :

- MANUTAN (fauteuils, table basse, présentoir livres enfants) 1 531.87 euros HT
- DEMCO (présentoir à BD et albums) 301.00 euros HT

Soit un total de 1 831.87 euros HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VALIDE** les propositions ci-dessus
- **PRECISE** que les sommes correspondantes sont prévues à la section Investissement du budget de la commune
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant

8. Attribution des subventions de fonctionnement 2022

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commission en charge des finances s'est réunie le 29 avril 2022 afin d'étudier les demandes de subventions de fonctionnement. La commission propose à l'assemblée de voter les propositions ci-dessous

	Propositions 2022	Remarques
AFP 22	30,00	
AMICALE CYCLOTOURISTE	400,00	
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS LOGUIVY PLOUGRAS	100,00	
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS PLOUARET	100,00	
AMICALE LAIQUE DE PLOUNEVES MOEDEC	2 500,00	
AMICALE SAPEURS POMPIERS BELLE ISLE EN TERRE	100,00	

AN 4L POMPERIEN	50,00	
ANACR 22	30,00	
ANJPV 22	20,00	
ARC EN CIEL DU VILLAGE VERT	100,00	
AS BEGARD ATHLETISME	40,00	
ASSE FOOT LOGUIVY-PLOUNEVEZ	1 200,00	
CCI BREST	50,00	50 euros / élève
CHAMBRE DES METIERS PLERIN	50,00	50 euros / élève
CHAMBRE DES METIERS PLOUFRAGAN	100,00	50 euros / élève
CLUB LES TAMARIS	1 500,00	subvention exceptionnelle de 1 000 euros
COMITE DES FETES de PLOUNEVEZ MOEDEC	1 700,00	
DOJO BRO TREGER	100,00	
ENTENTE DE BEG AR CH'RA		20 euros / adhérent de moins de 25 ans
EPHAD BELLE ISLE EN TERRE	90,00	
FNACA	500,00	
FNSAB	1 500,00	
France REIN	50,00	
Grâces Twirling Club	20,00	20 euros / adhérent de moins de 25 ans
HANDBALL CLUB	800,00	
LA PIERRE LE BIGAUT	300,00	
LE COLIBRI	60,00	
LES FOUS DU VOLANT	200,00	
LEUCEMIE ESPOIR 22	50,00	
L'HERMINE CYCLISTE DU TREGOR	600,00	
MFR	100,00	deux élèves (50 euros / élève)
OFIS AR BREZHONEG	600,00	
Ploumilliau Ploubezre Basket Club	80,00	20 euros / adhérent de moins de 25 ans
PLOUNEVEZ GYM	500,00	
PLOUNEVEZ RANDO	300,00	
RESTAURANT DU CŒUR	50,00	
REVES DE CLOWN	50,00	
RKB	50,00	
RKT	60,00	20 euros / adhérent de moins de 25 ans
SAINTE JEUNE	1 000,00	
SECOURS CATHOLIQUE	50,00	
SECOURS POPULAIRE PLESTIN LES GREVES	50,00	
SKOL GOUREN ROC'H AR BIG	120,00	20 euros / adhérent de moins de 25 ans
SOCIETE DE CHASSE	400,00	
SOLIDARITE PAYSANS DE BRETAGNE	50,00	
STUDIO DANSE ET FORME	20,00	20 euros / adhérent de moins de 25 ans
TROC ET PARTAGE	750,00	
TIENS-MOI LA MAIN	150,00	
UNION PAROISSIALE DES FAMILLES PLOUNEVEZ MOEDEC	150,00	
	16 870,00	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VALIDE** les propositions ci-dessus

- **PRECISE** que les sommes ci-dessus sont prévues à la section Fonctionnement du budget de la commune
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant

9. Conclusions de la commission voirie

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commission voirie s'est réunie afin d'évaluer les demandes suivantes :

- Acquisition d'un délaissé communal au lieudit « la vieille côte »
- Occupation du domaine public communal au lieudit « Guenabarguet » pour installation d'un système d'assainissement individuel

Après avoir entendu les conclusions de la commission Voirie, représentée par Jean Claude RIOU, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** de ne pas donner suite à la proposition d'acquisition d'un délaissé au lieudit « La vieille Côte »
- **DECIDE** d'autoriser Madame THOMAS Odile à occuper le domaine public communal pour installation d'une partie du système d'assainissement individuel desservant sa propriété au lieudit « Guenabarguet ». Cette autorisation fera l'objet d'une convention entre la commune de PLOUNEVEZ MOEDEC et Madame THOMAS Odile
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant

10. Remplacement des logiciels de la mairie (Horizon)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la mairie est actuellement équipée de logiciels JVS MAIRISTEM, version Horizon On Line. Cette version sera obsolète au 31 décembre 2022 car elle ne permet pas le passage à la M57. Des subventions sont possibles au titre de France Relance. Cependant, le secrétariat ayant quelques interrogations quant aux produits proposés et considérant que le commercial n'y donne pas suite, il est proposé à l'assemblée d'ajourner sa décision

11. Remplacement du véhicule du service de portage à domicile

Monsieur le Maire informe l'assemblée avoir lancé une consultation pour remplacement du véhicule du service de portage à domicile par un véhicule électrique, auprès de 4 sociétés, à savoir : RENAULT, PEUGEOT, CITROEN et FIAT. A ce jour, seule PEUGEOT a remis une offre, nous sommes dans l'attente de l'offre de CITROEN, RENAULT a signalé les délais importants de livraison mais n'a remis aucune proposition, aucune réponse de FIAT. Compte tenu du manque d'éléments, la décision du conseil municipal est ajournée

12. Revalorisation des loyers au 1^{er} juillet 2022

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la revalorisation des loyers des logements locatifs intervient chaque année, de la façon suivante :

- Le 1^{er} juillet pour les logements locatifs selon l'indice de référence des loyers du 4^{ème} trimestre de l'année précédente, Le 1^{er} janvier pour les logements locatifs situés 21 et 23 bis rue Jean Baptiste Le Corre, selon le dernier indice de référence des loyers publié par l'INSEE
- Le 1^{er} mai, pour le local professionnel situé 23 rue Jean Baptiste Le Corre, selon l'indice des loyers commerciaux du 4^{ème} trimestre de l'année précédente

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE la revalorisation des loyers des logements locatifs et locaux professionnels ainsi qu'il suit :

- Revalorisation des loyers **au 1^{er} juillet 2022** selon l'indice de référence des loyers du 4^{ème} trimestre 2021, soit 132.62, soit une variation **de + 1.61 %**

- Revalorisation **au 1^{er} janvier 2022** des logements locatifs situés 21 et 23 bis rue Jean Baptiste Le Corre, selon le dernier indice de référence des loyers publié par l'INSEE
- Revalorisation du local professionnel situé 23 rue Jean Baptiste Le Corre, selon l'indice de référence des locaux professionnels **du 4^{ème} trimestre 2021**, soit 118.59, soit une variation **de + 2.42 %**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant

13. Affaires diverses

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une demande émanant de Monsieur AMUS David, lequel sollicite l'acquisition d'un chemin communal non utilisé en bordure de sa propriété. La Commission Voirie se rendra sur place le lundi 23 mai 2022 à 18 heures 30 afin d'évaluer cette proposition

Martine TRAPON informe l'assemblée que l'exposition « PASTEL » sera visible dans la salle de la mairie de PLOUNEVEZ MOEDEEC, du 16 août 2022 au 15 septembre 2022.

Sylvie MARIGAULT sollicite l'installation de bancs sur le site de Sainte Jeune. Les services techniques vont être interrogés à ce sujet

Quentin LE HERVE réitère sa demande pour installation d'un barbecue dans le patio situé derrière la maison Gouiffès. Il est envisagé la possibilité de faire réaliser ces travaux par les services techniques

Cathy BOISLIVEAU invite l'assemblée aux portes ouvertes du groupe scolaire, prévues ce vendredi 20 mai de 17 heures à 19 heures

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion publique est organisée par Yannick KERLOGOT, candidat aux prochaines élections législatives, le mardi 24 mai 2022 à 19 heures dans la salle de la mairie

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close